



## Non renouvellement job étudiant

Par **louisela**, le **01/09/2011** à **16:06**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiante. Depuis 3 ans, afin de financer mes études, je suis maître d'internat dans un lycée à mi-temps. Suite à des modifications dans l'organisation de cet emploi, je ne pourrai pas continuer à exercer ce job en parallèle de mes études (horaires pas assez flexibles).

Quelqu'un pourrait-il me renseigner s' il existe des indemnisations pour les étudiants dont les contrats comme le mien ne sont pas reconduits car il me semble que les indemnisations chômage ne peuvent pas être perçues par un étudiant.

Merci d'avance pour votre aide.

Par **P.M.**, le **01/09/2011** à **17:18**

Bonjour,

Il faudrait déjà savoir quel est le type de contrat et si c'est avec un employeur public ou privé mais si c'est vous qui êtes à l'initiative de la rupture du contrat, a priori, vous n'avez droit à aucune indemnisation...